

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Républik Kamerun

REPUBLIC OF CAMEROON
Républik Kamerun

MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIERES

MINISTRY OF STATE PROPERTY, SURVEYS
AND LAND TENURE

DECISION N° 0668 /MINDCAF/SG/DAC/SDBMM/SMP/2024 du 27 MARS 2024
Portant attribution de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres N°005311/AONO/
MINDCAF/CIPM/2024 du 05 février 2024 pour l'acquisition des photocopieurs pour les
services centraux du MINDCAF, en procédure d'urgence.
LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 018/012 du 18 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;

Vu le décret N° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour
l'exercice 2024 ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2019/001 du 04 janvier portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et
des Affaires Foncières ;

Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de
Procédure des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret N° 00000026 C/MINEF du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois
de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour
l'exercice 2024 ;

Vu l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°005311/AONO/MINDCAF/CIPM/
2024 du 05 février 2024 pour l'acquisition des photocopieurs pour les services centraux.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} Le Soumissionnaire BEKONO GLOBAL BUSINESS SARI est déclaré attributaire de la Lettre-
Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°005311/AONO/
MINDCAF/CIPM/2024 du 05 février 2024 pour l'acquisition des photocopieurs pour les services centraux
du MINDCAF, en procédure d'urgence, pour un montant TTC de FCFA 33 613 175 (trente-trois millions six
cent treize mille cent soixante-quinze).

Article 2 Le Directeur de cette Entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics du MINDCAF,
à la porte N° 232 de l'Immeuble Ministériel N° 2, pour l'établissement et la signature de ladite Lettre-Commande

Ampliations :
- MINMAP
- ARMP

Yaoundé le 27 MARS 2024
LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE
ET DES AFFAIRES FONCIERES



[Signature]
Hon. Cyrille Ayissi